

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ORANGE
132 ALL D'Auvergne BP50200
84873 ORANGE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230
Référence de l'avis : 22 84 7070844 17


Département d'imposition : 840
VAUCLUSE
Commune d'imposition : 029
CAMARET-SUR-AIGUES
Lieu d'imposition : B004
CABASSOLE

Numéro FIP : 840 37 66 3976827789
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 21/10/2022
Date de mise en recouvrement : 31/10/2022

Identifiant service : 84025

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP ORANGE
SAID GESTION
132 ALLEE D AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

PARENT FRANCOIS MARIE
LA GARELLE
5 GR GRANDE RUE
21630 POMMARD

Somme à payer

2084,00 €

Date limite de paiement : 15/12/2022

Montant de votre taxe d'habitation **2 084,00 €**

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/12/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis



OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts - année
340376639768277893	PARENT FRANCOIS MARIE	S		

Taxe d'habitation 2022	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
valeur locative brute	11165		11165	11165	11165	
valeur locative moyenne	3945		3945	3945	3945	
A • Général à la base						
B						
A • Personne(s) à charge						
T - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E • Spécial à la base						
N • Spécial handicapé						
S						
base nette d'imposition	11165		11165	11165	11165	
base nette après abattement dégressif						
base nette après abattement 65%	11165		11165	11165	11165	
Taux d'imposition 2022	8,3 %		8,16 %	0,14 %	1,51 %	Total des cotisations 2023
Cotisation 2022	927		911	16	169	
Cotisations lissées						
Montants majors. secondaires						
Taux d'imposition 2021	8,3 %		8,16 %	0,146 %	1,11 %	
Rappel cotisation 2021						
Variation en valeur						
Variation en pourcentage						
LOCAUX TAXÉS : 2 RÉGIME S						
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Frais de gestion	+ 61
J290503242T	Bûcher		H	87	Montant de votre impôt	2084
J290016516D	Maison		H	11078		

MESSAGES

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales (LPF), vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public, la taxe annuelle sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes les informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur votre taxe d'habitation sont communiquées aux organismes visés par l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à l'article L. 102 AE du LPF, un dispositif d'échanges avec les organismes mentionnés aux articles L. 411-2 et L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation destiné à assurer l'imposition de la taxe d'habitation a été mis en place par la DGFIP (pour toutes les informations, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet précitée.) Seules les personnes habilitées au sein de la DGFIP et les organismes susmentionnés auront accès à vos données qui sont conservées un an.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.